

Commission du conseil d'agglomération sur le développement économique

Recommandations sur le diagnostic des parcs industriels municipaux

16 novembre 2010

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Remercie le personnel de la Direction du développement économique et urbain de sa collaboration active et fructueuse aux travaux de la commission,

Et remercie les citoyens et organismes qui ont participé aux assemblées publiques du 21 octobre et du 3 novembre 2010.

CONSIDÉRANT que les parcs industriels municipaux sont nés de terrains appartenant à l'origine aux municipalités de l'île de Montréal et vendus à des promoteurs industriels;

CONSIDÉRANT que ces parcs ne représentent que 8 % des secteurs d'emplois de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT l'importance de valider les orientations et les recommandations de la commission sur l'ensemble du territoire de l'agglomération;

CONSIDÉRANT les dispositions du prochain schéma d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et les plans d'urbanisme des villes de l'agglomération;

CONSIDÉRANT la possibilité de revoir la vocation de certains secteurs d'emplois sur le territoire de l'agglomération;

Recommandation principale

R-1

Que l'administration mandate le Service du développement et des opérations d'élargir en 2011 l'exercice de diagnostic à l'ensemble des secteurs d'emplois sur le territoire de l'agglomération, en s'inspirant entre autres de la démarche adoptée par l'arrondissement d'Anjou pour son parc d'affaires, et soumette ce diagnostic global à la commission du conseil d'agglomération sur le développement économique.

CONSIDÉRANT l'importance pour les parcs industriels d'attirer des entreprises pertinentes et innovantes;

CONSIDÉRANT l'importance d'orienter dès maintenant le développement industriel à venir;

CONSIDÉRANT le bilan du programme PR@M – Industrie depuis son entrée en vigueur en décembre 2007;

CONSIDÉRANT l'enjeu de la contamination des sols dans les secteurs d'emplois de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT l'importance de la promotion et de l'information comme outil d'attraction d'entreprises dans un contexte fortement concurrentiel;

CONSIDÉRANT les impacts environnementaux de l'activité des parcs industriels;

CONSIDÉRANT les enjeux présentés et les priorités d'intervention proposées par la Direction du développement économique et urbain;

Recommandations à court terme

R-2

Que l'administration reconduise pour une période de trois ans et bonifie le programme PR@M – Industrie en tenant compte notamment des coûts liés à la rénovation et à la mise aux normes des bâtiments

et qu'elle appuie et encourage les entreprises à profiter des possibilités présentes et futures offertes par les programmes gouvernementaux, comme ClimatSol.

R-3

Que l'administration mandate le Service du développement et des opérations de développer et mettre en œuvre les moyens pour améliorer l'information et promouvoir les parcs industriels auprès des clientèles cibles et, plus largement, d'assumer un leadership quant à l'information et à la promotion des secteurs industriels sur l'île de Montréal.

R-4

Que l'administration mandate le Service du développement et des opérations de produire un rapport annuel sur la situation des parcs industriels.

R-5

Que dans le développement et la mise en valeur des parcs et secteurs industriels sur le territoire de l'agglomération, l'administration :

- tienne compte des enjeux environnementaux;
- fasse la promotion de gestes pour combattre les îlots de chaleur et encourage la réalisation par les autorités locales de campagnes de verdissement dans les parcs industriels;
- fasse la promotion d'actions favorisant une cohabitation et un voisinage harmonieux entre les fonctions industrielle et résidentielle;
- s'assure du respect des mesures législatives et réglementaires existantes et des orientations du *Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* quant aux interfaces industrie – habitation sur le territoire de l'agglomération.

Recommandations et orientations à valider à moyen et à long terme**R-6**

Que l'administration accorde une attention particulière au développement des technopôles et des parcs scientifiques dans la prochaine Stratégie de développement économique de l'agglomération de Montréal.

R-7

Que l'administration mandate le Service du développement et des opérations de mettre sur pied une table de concertation de tous les parcs industriels municipaux et privés sur le territoire pour favoriser le partage des meilleures pratiques, le développement d'un branding commun, l'exploration des synergies sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et la collaboration entre les différents pôles économiques.

R-8

Que l'administration appuie les initiatives des institutions d'enseignement supérieur, notamment le Quartier de l'innovation projeté par l'École de technologie supérieure, et mandate le Service du développement et des opérations d'évaluer les moyens à mettre en œuvre pour faciliter les échanges entre ces projets et l'ensemble des parcs industriels sur le territoire.

R-9

Que l'administration mandate le Service du développement et des opérations d'évaluer la possibilité de créer un projet pilote pour la mise en place d'un fonds d'acquisition ou de remembrement de terrains et de bâtiments à vocation industrielle.

R-10

Que l'administration mandate le Service du développement et des opérations de suivre de près et d'évaluer les impacts du projet d'éco-campus Hubert-Reeves proposé par Technoparc Montréal, dans le but de dégager une image de marque pour l'agglomération de Montréal.

R-11

Que l'administration mandate le Service du développement et des opérations d'établir les priorités d'intervention dans les parcs industriels en fonction du potentiel de développement de ces parcs et des budgets disponibles et en tenant compte de cinq critères : les besoins en infrastructures, l'état de la chaussée, la qualité de l'aménagement paysager, la qualité du cadre bâti et la desserte en transport en commun.

R-12

Que l'administration mandate le Service du développement et des opérations d'identifier et de mettre en œuvre les mesures possibles visant la valorisation à des fins d'emploi des secteurs industriels devenus désuets ou peu performants.

Adopté à l'unanimité